

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021**

**DELIBERATION N°2021.00508**

**RESEAU DE CHALEUR DE FIRMINY - AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 25 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 106

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 119

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 13 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20211202-D20210050810

DATE D’AFFICHAGE :13 décembre 2021

Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE,  
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,  
M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON,  
Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC,  
M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI,  
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON,  
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY,  
Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN,  
M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

**Pouvoirs :**

M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,  
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,  
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Christophe CHALAND,  
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Jérôme GABIAUD,  
M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

M. Tom PENTECOTE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021**

### **RESEAU DE CHALEUR DE FIRMINY - AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR**

Par convention en date du 22 juillet 2013, la ville de Firminy a confié l'exploitation des installations de production et de distribution de chaleur sur son territoire à la société SDCF détenue à 100 % par GDF SUEZ ENERGIE SERVICES, pour une durée de 12 ans dans le cadre d'un contrat d'affermage.

Un premier avenant, notifié le 13 octobre 2014, avait pour objet de :

- Ajuster le programme des travaux de Gros Entretien et Renouvellement pour intégrer les travaux de mise en conformité et désamiantage de la chaufferie par le délégataire,
- Prendre en compte des nouveaux délais pour la réalisation de la chaufferie bois,
- Appliquer les nouvelles taxes sur le gaz naturel (TICGN) et ajuster les tarifs en conséquence.

Saint-Etienne Métropole a repris la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froids urbains » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Dans ce cadre, un second avenant notifié le 04 mars 2020 est venu modifier la convention afin de :

- Fixer le montant de la redevance supplémentaire suite aux investissements réalisés pour l'extension du réseau sur le quartier La Tardive et pour l'installation du décendrage automatique,
- Généraliser les modalités de variation de la redevance en fonction des puissances souscrites sans nécessiter de nouvel avenant,
- Préciser l'encaissement et l'affectation de la nouvelle recette R2 liée aux extensions,
- Préciser les modalités financières des frais de raccordement lorsque les investissements sont réalisés par le délégant,
- Inclure dans la redevance R1 taxe les coûts de stockage supportés par le délégataire depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018.

#### **Objectifs et contenu de l'avenant n°3 :**

Le réseau de chaleur de Firminy est soumis à quotas de gaz à Effet de Serre (GES), compte tenu de la puissance des équipements installés supérieure à 20 MW. Dans ce cadre, le prix de chaleur prévoit un R1CO2 par MWh facturé à l'abonné.

Pour la période allant du 01/08/2013 au 31/12/2020 (phase 3 du plan national d'allocation des quotas de gaz à effet de serre), l'article 3 de l'avenant n°1 au contrat prévoit une

rémunération R1CO2 d'un montant de 0,40 € HT/MWh. Cette valeur a été établie sur la base des allocations gratuites prévues lors de cette phase 3, ainsi que sur la base d'un cours moyen du CO2 de 4.61€ HT/tonne.

Cette phase 3 a pris fin au 31/12/2020, laissant place à la phase 4 à compter du 01/01/2021. Aussi, conformément à l'article 12.5 de la convention de Délégation de Service public, les parties se sont rencontrées afin de définir les nouvelles modalités de gestion du compte des GES, et la répercussion dans les tarifs en fonction des règles en vigueur pour la période restante du contrat, du 01/01/2021 au 31/07/2025.

Or, il est à noter que :

- La phase 4 du plan national d'allocation des quotas de gaz à effet de serre induit une baisse importante des allocations gratuites de CO2, ce qui génère une obligation d'acheter de plus grandes quantités de quotas à fonctionnement équivalent ;
- Le cours de la tonne de CO2 a subi une très forte augmentation, franchissant le seuil de 65 euros la tonne fin septembre 2021.

Aussi, l'avenant n°3 permet d'acter les éléments suivants :

- A compter du 01/01/2021, le terme R1CO2 doit être modifié pour prendre en compte le nouveau plan d'allocation et le prix d'achat par SDCF des quotas de CO2.

Face à la volatilité importante des cours du CO2, et un objectif cible fixé entre 60 et 80 euros la tonne, il est a été convenu entre SEM et SDCF un achat de la totalité du besoin estimé de quotas de CO2 (31 763 tonnes de CO2 sur la période du 01/01/2021 au 31/07/2025) à un cours inférieur à 53 € HT/t. Aussi, le nouveau montant du R1CO2 est établi de la façon suivante :

- o Du 01/01/2021 au 31/10/2023 : 9,98 € HT/MWh,
  - o Du 01/11/2023 au 31/07/2025 : 4,38 € HT/MWh.
- L'avenant n°3 vise également à mettre à jour la redevance due par le délégataire en contrepartie de la prise en charge des ouvrages de la délégation. Compte tenu des derniers raccordements réalisés, la redevance est portée à 1 032 375 € HT.
  - L'avenant n°3 vise enfin à formaliser la prise en charge par SDCF de l'entretien du groupe électrogène (maintenance, gros entretien et fourniture du fluide nécessaire) financé par le délégant. En contrepartie de cette prise en charge, la redevance générale passe d'un montant de 1 032 375 €HT à 1 023 875 €HT.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public de production et de distribution de chaleur de Firminy ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le présent avenant à la délégation de service public, dont un exemplaire restera joint au présent dossier ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au budget annexe du réseau de chaleur de Firminy chaque année.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end, positioned above the printed name.

**Gaël PERDRIAU**